

Monsieur, Madame, société [nom, prénom, raison sociale]

[adresse]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Le [date impérative]

Objet : Abandon de déchets

Madame, Monsieur,

Par la présente je vous informe avoir constaté que vous avez déposé des déchets sur la parcelle cadastrée section .xxxx.. n° xxxxx... au lieu-dit xxxxxx..

Je vous rappelle que tout dépôt illégal de déchets, sur un terrain public ou privé est strictement interdit.

L'article L 541-2 du code de l'environnement dispose par ailleurs que : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale [...]. ».

Aussi, vous êtes, en tant que détenteur de ces déchets, responsable de leur gestion.

En application de l'article L.541-3 du code de l'environnement, je vous invite à me faire part, dans un délai de 10 jours à réception du présent courrier, de vos observations, écrites ou orales, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de votre choix. À l'issue de ce délai, et à défaut d'avoir trouvé une solution amiable, je vous ordonnerai le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et je vous mettrai en demeure de procéder ou faire procéder à l'enlèvement des déchets et à leur élimination dans des installations appropriées (déchetterie, site de compostage, installation autorisée, incinérateur agréé, etc.).

Le non-respect de cette mise en demeure vous expose aux sanctions prévues par le I de l'article L 541-3 du code de l'environnement, à savoir :

- la consignation entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des mesures prescrites,
- l'exécution d'office des mesures prescrites, en vos lieu et place et à vos frais,
- la suspension du fonctionnement des installations et ouvrages, la réalisation des travaux et des opérations, ou l'exercice des activités qui sont à l'origine des infractions constatées jusqu'à l'exécution complète des mesures imposées et prendre les mesures conservatoires nécessaires, aux frais de la personne mise en demeure,
- le versement d'une astreinte journalière au plus égale à 1 500 €,

- le paiement d'une amende au plus égale à 150 000 €.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun (personne publique ou privée dans toutes ses activités) de veiller à sa sauvegarde (art. L 110-2 du code de l'environnement).

Aussi, j'espère pouvoir compter sur votre prompt intervention pour résorber ce dépôt sauvage. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Maire

*Les modèles sont présentés à titre indicatif. Ils ne sauraient être repris en l'état sans être adaptés.*